

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine - (N° 889)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par
Mme Parmentier et Mme Galzy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'appliquer un taux de 0 % de taxe sur la valeur ajoutée sur un panier de cent produits de première nécessité.

Ce rapport précise le coût d'une telle mesure et le bénéfice que pourront en tirer les Français, notamment ceux qui sont dans une situation économique précaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de repli.*

Le présent amendement propose la remise d'un rapport au Parlement sur l'opportunité d'appliquer un taux de 0% de TVA sur un panier de 100 produits de première nécessité.

Cette mesure attendue par les Français apporterait une réponse concrète afin de protéger leur pouvoir d'achat dans un contexte d'inflation et favoriserait l'accès à une alimentation saine. Nous le devons à nos concitoyens qui sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés face à la hausse du coût de la vie .

Aussi, il serait opportun de prévoir la remise d'un rapport sur la création d'une telle liste. Tel est le sens du présent amendement.